

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 14
votants : 15

L'an deux mil douze et le **vingt et un mars**, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 mars 2012

Présents : MM. Daniel LERICHE, Roger PACOREL, Louis WAGNER, Mme Jacqueline TOMBEUR, M. Robert FANZUTTI, Mlle Isabelle GUILLEMIN, M Damien BONDOUX ; Mmes Consiglia DUBOIS, Laurence AUGAGEUR, M. Guy MARCHANDEAU, Mme Jacqueline LEVI-CHEBAT, Mme Corinne FAYET-FRIBOURG, M. Jan CASTAINGS-LAHAILLE, M. Jean-Claude HOUDEMMENT, Mme Isabelle BALLOUARD.

Absents : Mme Jocelyne BRUNELLE (pouvoir à M. LERICHE), M. Patrick GRAVIER (pouvoir à M. WAGNER), Mlle Delphine MICHEL.

Compte administratif 2011

▪ **Bâtiment industriel communal - Location.vente (bâtiment industriel n°2)**

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 de l'opération « bâtiment industriel communal - location vente » d'où ressort :

- un excédent de fonctionnement de 12 997.96 €,
- un déficit d'investissement de 10 796.79 €.

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable

Compte administratif 2011

▪ **Bâtiment technique Locaboat**

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 de l'opération « bâtiment technique Locaboat » d'où ressort :

- un excédent de fonctionnement de 15 041.42 €
- un déficit d'investissement de 10 284.14 €

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable.

Compte administratif 2011

▪ **Capitainerie Point I**

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 de l'opération « capitainerie » d'où ressort :

- un excédent de fonctionnement de 4 855.16 €
- un excédent d'investissement de 4 329.99 €.

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable.

Compte administratif 2011

▪ **Centre de loisirs**

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 du service

« centre de loisirs » d'où ressort :

- un excédent de fonctionnement de 6 049.11 €
- un excédent d'investissement 1 658.30 €.

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable.

Compte administratif 2011

▪ Assainissement

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2010 du service

« assainissement » d'où ressort :

- un excédent de fonctionnement de 20 864.44 €
- un déficit d'investissement de 32 342.37 €.
- un solde des restes à réaliser d'investissement positif de 3 288 €

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable

Compte administratif 2011

▪ Service principal

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 du budget

Principal d'où ressort :

- un excédent de fonctionnement de 173 923.53 €
- un déficit d'investissement ou besoin d'autofinancement de 152 372.84 €
- un solde des restes à réaliser d'investissement négatif de - 3 323 €

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable

Compte administratif 2011

▪ Lotissement « clos des Jones Salés 2 »

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 de l'opération lotissement « clos des Jones Salés 2 » d'où ressort :

- un excédent de fonctionnement de 130 607.74 €
- un excédent d'investissement 0.34 €

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable

Compte administratif 2011

▪ chaufferie bois avec réseau de chaleur

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 de l'opération chaufferie bois avec réseau de chaleur d'où ressort :

- un excédent d'investissement de 19 256.94 €

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable

CCMD – Modifications statutaires

M. le Maire explique au conseil municipal :

1. que la communauté de communes « entre Monts et Dheune », par délibération en date du 23 février 2012, a accepté, à la majorité de ses membres, la modification de ses statuts ci-joints.

Les modifications proposées ont pour objet :

- d'ajouter une compétence relative à la gestion de contrats de développement territoriaux ;
- d'ajouter un article qui pourra permettre à la communauté de communes d'adhérer par simple délibération à un syndicat mixte compétent en matière de gestion de contrats de développement territoriaux et de schéma de cohérence territoriale

- de compléter l'annexe aux statuts relative aux voiries transférées.

2. Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux communes membres de se prononcer sur les modifications statutaires projetées.

M. le Maire entendu, *le conseil municipal*, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord pour la modification des statuts de la communauté de communes « entre Monts et Dheune.
- d'adopter les statuts modifiés qui seront annexés à la présente délibération

Liste préparatoire de jurés et citoyens assesseurs – année 2013

Vu la loi n°2011-939 du 10 août 2011 sur la « participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs »,

Vu le décret n°2011-1271 du 12 octobre 2011 relatif à la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale,

Vu le code de procédure pénale et notamment l'article 10-4, l'article 254 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2011 portant répartition des jurés d'assises pour la liste annuelle du département de Saône-et-Loire à compter du 1^{er} janvier 2012

Le conseil municipal, procède à partir de la liste électorale au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée. Sont tirés au sort :

- DESBROSSES Bernadette épouse BLONDEAU
- JERONIMO Jean-Claude
- POIRIER Gilles

Remboursement dépôt de garantie

M. le Maire dit que le locataire du logement communal sis 48 rue du 8 mai 1945 a libéré les lieux au 1^{er} mars 2012 et qu'il convient de lui restituer le dépôt de garantie qu'il avait effectué.

M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, *le conseil municipal*, à l'unanimité :

- décide d'inscrire une dépense d'un montant de 233 euros- article 165 (dépôt et cautionnement reçus) - au budget d'investissement 2012 en vue de procéder au remboursement du dépôt de garantie.
- approuve le nouveau bail de location et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux

Le conseil municipal de Saint Léger-sur-Dheune demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Office national des forêts - Soutien

Après en avoir délibéré, *le conseil municipal* :

- demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'Office National de la Forêt et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.
- apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

